



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

avec

Certiphyto

Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un *Certiphyto*. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin *Infolive* « sans *Certiphyto* ».

ISSN 2264-6701

INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°17 - ÉDITION DU 6 SEPTEMBRE 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche	En cette période, le risque de dégâts est bien réel, et considéré « normal ». Pensez à bien observer les olives de vos parcelles pour vérifier la présence de larves et adapter votre stratégie de lutte.
Dalmaticose	Des dégâts sont observés. Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.
Irrigation	Poursuivez vos arrosages pour accroître le développement de la pulpe et pour assurer une bonne accumulation de l'huile dans les olives

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'olive

Observation* :

Comme généralement à partir de cette période, la mouche est présente dans tous les secteurs. Les 2^{ème} et 3^{ème} vol se superposent.

Pour consulter les relevés de piégeage, allez sur ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

- D'après les relevés de dégâts, **des niveaux significatifs de développement larvaire sont signalés dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le sud du Gard et de l'Hérault et en Vaucluse**. Le risque de piqûre est plus élevé dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche. Dans les oliveraies sans irrigation, la sécheresse provoque un flétrissement des olives, les rendant moins attractives pour la mouche.

Pour consulter les relevés sur les taux de piqûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateurs : <http://afidol.org/suividegatmouche>

La diversité des situations selon les bassins se traduit ainsi :

- Gard, Hérault : les captures liées au 3^{ème} vol restent élevées et stables, mais les dégâts ne semblent pas être en augmentation par rapport à la semaine dernière. Le niveau de risque est normal à élevé pour la saison. On observe toujours des niveaux importants de développement larvaire dans les parcelles suivies à Castries (34) et à Corconne (30) : respectivement 38% et 10% d'olives touchées par les larves.
- Aude, Pyrénées-Orientales : la situation est très différente entre les vergers irrigués et les vergers sans irrigation. Le risque est élevé dans les vergers sensibles : irrigués, faiblement chargés et de variété Lucques. Globalement, une diminution du nombre des captures semble s'amorcer par rapport à la semaine dernière.
- Bouches-du-Rhône, Var : au-dessous de 300 m d'altitude, le niveau de captures est stable ou en légère baisse. Le nombre de piqûres de ponte et de trous de sortie a peu évolué par rapport à la semaine dernière. Le niveau de risque reste élevé dans les vergers irrigués ou sous influence maritime. Il est faible dans les vergers en sec. Au-dessus de 300 m d'altitude, le niveau de risque augmente avec l'augmentation des captures de mouche. Il reste faible dans les vergers non irrigués. Le risque est élevé dans les vergers irrigués.
- Vaucluse : dans tous les secteurs, le niveau de risque est élevé pour la saison dans les vergers irrigués ou à gros fruits peu ou pas flétris. Le niveau de risque est faible dans les vergers à petits fruits où le flétrissement est net.
- Alpes de Haute-Provence : le 3^{ème} vol a débuté. Les dégâts observés restent généralement faibles sur Aglandau. Le niveau de risque est globalement normal pour la saison, voire élevé dans les oliveraies irriguées.
- Alpes-Maritimes : les captures sont globalement élevées et les différents vols se cumulent. Les niveaux de dégâts observés sont très variables selon la situation et la protection appliquée. Globalement le niveau de risque est élevé.
- Drôme : le 2^{ème} vol se poursuit et le 3^{ème} vol a débuté. Les dégâts observés restent généralement faibles. Le niveau de risque est globalement normal pour la saison, sauf en verger irrigué ou il est élevé.
- Ardèche : le 3^{ème} vol a débuté et les captures augmentent. Le niveau de risque est faible si les olives sont flétries. Dans le cas contraire, le risque est élevé pour la saison.

Évaluation du risque* : Normal

Le risque de ponte et d'évolution de l'asticot augmente logiquement avec ce troisième vol. Globalement, **le risque est considéré comme normal pour la saison**. Cependant dans les vergers plus sensibles (parcelles irriguées, faiblement chargées, variétés attractives, influence maritime...) le risque peut être considéré comme élevé.

Préconisation :

Pour définir votre stratégie de traitement, nous vous incitons à observer les piqûres dans vos parcelles et à **ouvrir les olives** pour vérifier la présence de galeries. Pour vous aider, vous pouvez consulter notre planche de photos de dégâts : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Les récoltes d'olives de table ont commencé pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). **Respectez les « Délais Avant Récolte »** (*voir encadré plus bas*).

Pour vous défendre contre l'augmentation du vol de mouches, vous pouvez appliquer des solutions préventives : argiles ou produits adulticides :

➤ **Protection par barrière minérale:**

- si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile),
- si la barrière a été lessivée (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), ou si la dernière application remonte à plus d'un mois : renouveler votre protection au plus tôt.

➤ **Traitement adulticide préventif :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide date de moins de 15 jours, inutile de traiter.
- si votre dernier traitement date de plus de 15 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque à condition de respecter le nombre maximal d'applications par an.

Si vous observez des galeries avec présence de larves, vous pouvez appliquer des produits larvicides :

➤ **Traitement larvicide curatif**

Avant tout traitement, nous vous incitons à observer les olives et à estimer le pourcentage d'olives présentant des trous de sortie et des galeries.

- dans le cas des olives de table : si le pourcentage atteint 2 %, vous pouvez intervenir avec un larvicide curatif.
- dans le cas des olives à huile : si le pourcentage est supérieur à 5 %, vous pouvez appliquer un larvicide.
- sinon, privilégiez une protection préventive si nécessaire.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Deux matières actives classées comme larvicides peuvent être utilisées : le Thiaclopride et le Phosmet

	THIACLOPRIDE	PHOSMET
Délai Avant Récolte	14 jours	28 jours
Nombre d'applications par an	2	2
Spécialité commerciale de référence	CALYPSO	IMIDAN 50 WG
Caractéristiques du produit	<p>Ce produit est un bon ovicide et n'est efficace que 4 jours après la ponte. Son efficacité sur larves est limitée. Il est conseillé d'appliquer ce produit en tout début de vol. Bonne action adulticide. Persistance d'action = 3 semaines.</p>	<p>Bonne efficacité sur tous les stades larvaires. Persistance d'action = une dizaine de jours. Pour une meilleure persistance d'action de ce produit, il est fortement recommandé d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : pH optimum = 5,5. Vous pouvez estimer le pH de l'eau avec du papier pH.</p>

A l'approche de la récolte, vous devez impérativement tenir compte des Délais avant récolte (DAR), pour définir votre stratégie de traitement.

Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit**.

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Dalmaticose

Des dégâts significatifs de dalmaticose sont observés dans le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre cet insecte** pour limiter le risque. Les traitements curatifs à base d'insecticides larvicides ou ovicides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles)** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés pour la saison dans les secteurs plus exposés au vent. Des pluies significatives ont été relevées dans les Alpes-Maritimes et dans le Var. Ailleurs, les pluies ont globalement fait défaut. Les irrigations doivent être soutenues pour accroître le développement de la pulpe et assurer une bonne accumulation d'huile dans les olives.

Relevés météo du 29 août au 4 septembre 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,6	4,8	3,7	3,3	4,1	3,3	4,5	5,2	4,7	4,3	5,7	5,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	32	34	26	23	29	23	31	36	33	30	40	38
	Pluies	0	0	0	8	6	19	3	0	0	0	0	1

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées dans votre pluviomètre :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	1,9	1,5	1,3	1,6	1,3	1,8	2,1	1,9	1,7	2,3	2,2
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,3	1,8	1,6	2,0	1,6	2,2	2,5	2,3	2,0	2,7	2,6
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9,1	9,6	7,4	6,5	8,1	6,5	9,0	10,4	9,5	8,5	11,3	10,8

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM